

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 mai 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Suivant une délibération en date du 24 novembre 1997, je vous ai soumis le dossier d'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, d'une parcelle de terrain de 8 760 mètres carrés située rue du Mont Blanc à Saint Priest et occupée par messieurs Claude et Bruno Duchamp, exploitants-agricoles locataires.

Afin de permettre la libre disposition de ce terrain, il importe aujourd'hui de le libérer et, à cet effet, d'indemniser les intéressés.

Messieurs Claude et Bruno Duchamp ayant accepté de traiter moyennant le versement, par la Communauté urbaine, d'une indemnité de 24 440,40 F, je vous sou mets la convention établie en vue du règlement de cette somme ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu sa délibération en date du 24 novembre 1997 ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement, domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 100 - affaire 0124 002 T 03.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,